

# Première Synthèses Informations

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN 2005 :

la Région, principal financeur

**637 000 chômeurs sont entrés en formation en 2005, soit 10 % de moins qu'en 2003 et en 2004.**

**Les Régions financent plus de 50 % des stages et leurs actions sont, pour plus de la moitié, destinées aux jeunes en insertion.**

**En 2005, l'État continuait de financer presque le tiers des stages.**

**Fin 2005, 8,1 % des chômeurs étaient stagiaires de la formation professionnelle, 6 % en Ile-de-France, 21 % en Limousin.**

En 2005, 637 000 demandeurs d'emploi sont entrés en formation. Au 31 décembre de l'année, 250 000 suivaient une formation.

La formation professionnelle des chômeurs est financée principalement par trois acteurs : l'État, les Régions et les Assedic. Ce financement couvre les coûts pédagogiques ainsi que, le cas échéant, la rémunération des demandeurs d'emploi au cours de leur stage.

### **Les Régions financent la moitié des stages**

Les Régions constituent le principal financeur des coûts pédagogiques : elles ont pris en charge plus de la moitié des formations débutées en 2005. L'État a financé 29 % d'entre elles dont 13 % au titre du programme d'activité subventionnée (PAS) de l'Association nationale pour la formation des adultes (AFPA). Depuis 2001,

avec la mise en place du Plan d'Aide au retour à l'Emploi (PARE), les Assedic achètent directement des formations au bénéfice des demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'assurance-chômage. En 2005, elles ont ainsi financé 9 % de l'ensemble des formations. Enfin, 9 % des formations sont soit prises en charge par d'autres financeurs (départements, stagiaires, AGEFIPH...), soit imputées sur les subventions de fonctionnement des organismes de formation (Universités, Ateliers Pédagogiques Personnalisés notamment) (tableau 1 et encadré 1).



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES  
ET DE LA SOLIDARITÉ

Les stagiaires ayant droit à l'assurance chômage continuent à percevoir l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pendant leur formation. Cette allocation est alors dite « ARE – formation ». En 2005, 48 % des stagiaires sont ainsi rémunérés par les Assedic pendant leur stage. Ces derniers bénéficient de stages financés par les Régions (41 %), par les Assedic (21 %) et par l'État (y compris AFPA) (22 %) (encadré 2).

Les stagiaires non indemnisés par l'assurance chômage peuvent être indemnisés par l'État ou par les Régions en tant que « stagiaires de la formation professionnelle » (article L961-5 du code du travail). 17 % des stagiaires sont rémunérés par l'État et 26 % par les Régions. Les 9 % restants ne sont pas rémunérés pendant leur formation, mais uniquement pris en charge au titre de la protection sociale par l'État ou les Régions (encadré 3).

Sources :  
Afp, Cnasea,  
Unédic, Foragora;  
Traitement Dares  
(BREST).

Tableau 1  
Stagiaires et stages par type de financeurs, en 2005

En pourcentage

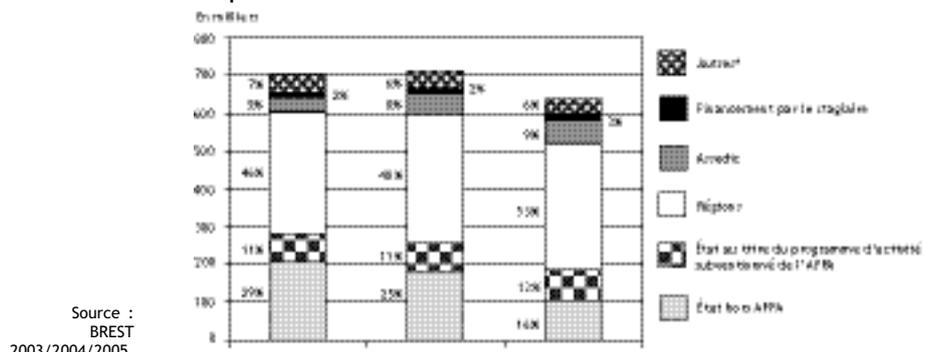
Caractéristiques des stagiaires	Financement du stage					
	Ensemble	État hors AFPA	État au titre du programme d'activité subventionné de l'AFPA	Régions	Assedic	Autres (1)
Part des femmes . . .	52	49	38	55	42	65
Âge . . . . .						
Moins de 26 ans . . . . .	43	30	27	56	23	34
De 26 et 44 ans . . . . .	46	55	57	36	62	57
45 ans et plus . . . . .	11	15	16	8	15	9
Nationalité . . . . .						
Français . . . . .	90	89	90	90	94	92
Union Européenne . . . . .	1	1	1	1	1	1
Hors Union Européenne . . . . .	9	10	9	9	5	7
Type de rémunération du stagiaire . . . . .						
Stagiaire formation professionnelle . . . . .	43	47	58	52	0	11
Protection sociale (pas de rémunération) . . . . .	9	22	2	10	0	1
Assurance chômage . . . . .	48	31	40	38	100	87
Régime de solidarité . . . . .	0	0	0	0	0	1
Durée du stage . . . . .						
Moins de 3 mois . . . . .	43	49	44	40	60	31
De 3 à 6 mois . . . . .	30	26	23	34	29	21
6 mois et plus . . . . .	27	25	33	26	11	48
En moyenne (en mois) . . . . .	4,3	4,2	4,5	4,3	3	5,8
Répartition des financeurs . . . . .	100	16	13	53	9	9

(1) : les financements classés « autres » sont composés des financements par le stagiaire, des financements de collectivités territoriales autres que les Régions, de financements de centres subventionnés au titre de la formation, d'établissements dont les dépenses de fonctionnement sont prises en charge par l'État, comme les universités, et des financements indéterminés.

Champ : stagiaires entrés en formation en 2005.



Graphique 1  
Nombre de demandeurs d'emploi entrés en formation et répartition des financeurs



Source : BREST 2003/2004/2005.

Lecture : l'État (hors AFPA) a financé les coûts pédagogiques de 29 % des formations débutées en 2003. \* Les financements classés « autres » sont essentiellement des financements de stages suivis par des stagiaires ayant droit à l'allocation chômage. On y trouve des financements de collectivités territoriales autres que les Régions, des financements de centres subventionnés au titre de la formation, des financements d'établissements dont les dépenses de fonctionnement sont prises en charge par l'État comme les universités et des financements indéterminés.

### Le nombre de stages financés par l'État a diminué en 2005

En 2005, le nombre d'entrées en formation baisse de 10 %. Ce recul s'explique en partie par la suppression au 1<sup>er</sup> janvier 2005 des Stages d'accès à l'entreprise (SAE) et des Stages d'Insertion et de Formation à l'Emploi (SIFE). Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, les crédits ont en effet été redéployés pour contribuer à financer les nouveaux emplois aidés ou les éventuelles formations de leurs bénéficiaires. Cette baisse s'inscrit plus généralement dans une évolution longue de repli des entrées dans les dispositifs de formation financés par l'État, les compétences étant transférées progressivement aux Régions. Ainsi, en 1990, si l'on exclut les formations pour personnes handicapées en CRP (Centres de rééducation professionnelle), les formations pour migrants et les formations en APP (Ateliers de pédagogie personnalisée), 671 000 demandeurs d'emploi étaient entrés dans des stages financés par l'État.

Ils n'étaient plus que 388 000 en 1995 et 264 000 en 2000.

Le nombre de stages financés au titre du programme d'activité subventionné de l'AFPA augmente légèrement depuis 2003. L'État finance également des formations en faveur de certains publics spécifiques : formations de lutte contre l'illettrisme, formations pour personnes handicapées, détenus et migrants et formations des Ateliers de pédagogie personnalisée (encadré 4).

Les Assedic participent davantage au financement de la formation professionnelle depuis

2003 : elles financent 9 % des stages en 2005 (contre 5 % en 2003). En 2005, 55 470 demandeurs d'emploi sont entrés en Action de Formation Prélabale à l'Embauche ou en Formations Conventionnées, contre 48 258 en 2004 et 36 355 en 2003.

### Les jeunes, cible privilégiée des stages financés par les Régions

Les Régions axent davantage que les autres financeurs leurs efforts de formation sur les jeunes. Ainsi, plus de la moitié (56 %) des stages financés par les Régions sont destinés aux

jeunes de moins de 26 ans, contre 43 % de l'ensemble des stages. À l'inverse, l'État et les Assedic financent plutôt des stages pour adultes : seuls 29 % des stages sont destinés aux jeunes.

Les stages durent 4,3 mois en moyenne. Les stages financés par les Assedic sont beaucoup plus courts (trois mois) car ils répondent aux besoins de main-d'œuvre immédiats et visent à favoriser un accès plus rapide à l'emploi. Les stages financés par l'État via le programme d'activité subventionné de l'AFPA sont légèrement plus longs que la moyenne (4,5 mois) car ils visent très souvent l'obtention d'une certification.

### 8 % des chômeurs en formation fin 2005

Fin 2005, en France métropolitaine, 8,1 % des demandeurs d'emploi – au sens du BIT – suivent une formation, une proportion légèrement plus faible qu'en 2003 et 2004 (8,7 %). C'est en Ile-de-France que le taux d'accès est le plus faible (6 %) et dans le Limousin qu'il est le plus élevé (21 %) (encadré 5). Dans cette dernière région, l'offre de formation est très importante avec notamment la présence de centres de l'AFPA spécialisés dans les formations du bâtiment.

Les jeunes chômeurs accèdent plus fréquemment aux formations que leurs aînés. Les moins de 26 ans sont 13 % à en bénéficier, contre 7,6 % des chômeurs de 26 à 44 ans et 3,1 % des chômeurs de plus de 45 ans (tableau 2).

*François TUGORES,  
(Dares).*

### Taux d'accès à la formation, selon les régions

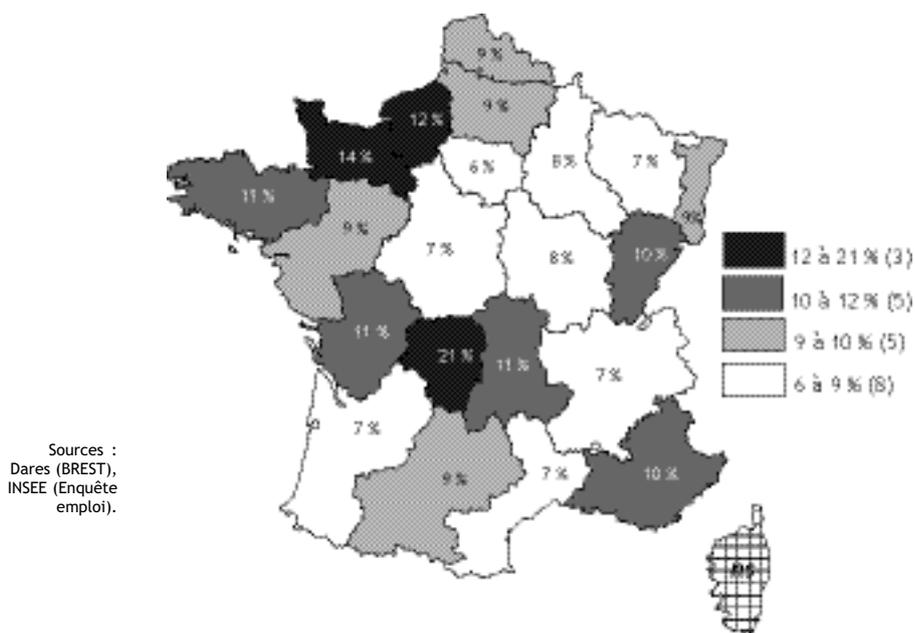


Tableau 2  
Taux d'accès à la formation par tranche d'âge entre 2003 et 2005

Taux d'accès à la formation	Pourcentage		
	2003	2004	2005
Moins de 26 ans	13,0	14,1	13,0
Entre 26 et 44 ans	8,9	8,2	7,6
45 ans et plus	3,6	3,6	3,1
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>8,7</b>	<b>8,7</b>	<b>8,1</b>

Champ : France métropolitaine et 2005.

Sources : Afpa, Cnasea, Unédic, Foragora, INSEE (Enquête Emploi) - Traitement Dares (BREST).

Encadré 1

### LA BASE BREST

#### Une base de données exhaustive sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi (1)

La Dares gère depuis 2003 une Base Régionalisée des STagiaires de la formation professionnelle (base BREST) à partir des fichiers de gestion de rémunération ou de protection sociale des stagiaires.

Les fichiers proviennent :

- de l'Unédic (qui rémunère les stagiaires ayant droit à l'allocation chômage) ;
- de l'AFPA (qui rémunère ses stagiaires non-indemnisés par les Assedic) ;
- du CNASEA, qui gère la rémunération ou la protection sociale des stagiaires pour le compte de l'État et pour la quasi-totalité des conseils régionaux (en 2005, seules trois Régions, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon et Guadeloupe, ne passaient pas par le CNASEA pour la rémunération de leurs stagiaires),
- de FORAGORA, qui rémunère les stagiaires pour le compte de la Région Poitou-Charentes.

En 2005, les données des régions Languedoc-Roussillon, Guadeloupe et Martinique n'étaient pas disponibles. Elles ont été estimées à partir de l'enquête annuelle sur la formation professionnelle et l'apprentissage auprès des conseils régionaux. L'unité de comptage de la base est le stagiaire et non l'individu. Un chômeur effectuant plusieurs formations dans l'année est donc compté plusieurs fois.

#### Des différences marginales avec les données des financeurs pédagogiques

Le nombre de stagiaires comptabilisé dans BREST peut être très légèrement différent de celui qu'enregistrent directement les financeurs pédagogiques. Plusieurs causes expliquent ces différences :

- seuls les stages de durée supérieure à un mois donnent droit au statut de stagiaire de la formation professionnelle : les petits stages (tels que l'initiation de navigation sur Internet) ne sont donc pas inclus dans BREST.
- le financement pédagogique est une information déclarée par les organismes de formation. Il est donc possible que certaines erreurs d'identification des financeurs pédagogiques affectent les données recueillies (notamment lorsqu'il y a un cofinancement d'actions de formation).

#### L'enrichissement de la base BREST

Le projet BREST a débuté en 2001. Les premières données disponibles sur la France entière portent sur l'année 2003. La base BREST est en cours d'enrichissement. Depuis 2005, de nouveaux imprimés relatifs à la rémunération et à la protection sociale des stagiaires (RS1 et P2S) mentionnent de nouvelles zones à documenter principalement par les organismes de formation. Ces zones portent sur :

- la spécialité de formation ;
- l'objectif du stage ;
- le niveau de la qualification préparée ;
- la durée totale du stage (dont en entreprise).

(1) - Les données des AFPA d'Outre-mer ne sont toutefois pas encore incluses dans la base BREST.

## LES STAGES FINANÇÉS PAR LES ASSEDIC

Les Assedic financent deux types d'actions de formation au profit des demandeurs d'emploi bénéficiant de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) : les Actions de Formations Préalables à l'Embauche (AFPE) et les Actions de formations conventionnées (AFC).

AFPE : il s'agit d'une aide aux employeurs qui s'engagent à former ou à faire former un ou plusieurs demandeurs d'emploi puis à le recruter sous CDI ou CDD de plus de six mois.

AFC : les Assedic financent également des formations destinées à répondre à des besoins de qualification identifiés au niveau territorial ou professionnel ou à des tensions du marché du travail sur certains métiers.

Les Assedic ont également la possibilité d'homologuer des formations, en prenant en charge les frais de formation restant à la charge des allocataires si les frais de fonctionnement de la formation sont financés partiellement par les Régions, l'État ou toute autre collectivité publique : coûts pédagogiques, coûts de dossier et d'inscription.

### Nombre de stagiaires rémunérés par les Assedic entrés en ARE-formation en 2005

Type de formation	Financement						
	Total France métropolitaine	AFPA	État hors AFPA	Régions	Assedic	Stagiaires	Autres
AFPE	23 083	0	0	0	23 083	0	0
Formations conventionnées	32 386	107	188	214	31706	58	117
Formations homologuées	156 124	22 549	20 626	78 953	4 292	10 632	19 097
Formations non homologuées	77 312	9 788	9 030	38 764	549	6 471	12 710
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>288 905</b>	<b>32 444</b>	<b>29 844</b>	<b>117 931</b>	<b>59 630</b>	<b>17 161</b>	<b>31 924</b>

Champ : France métropolitaine

Source : FNA - Unédic

## LES CHÔMEURS STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les personnes sans emploi qui suivent un stage de formation professionnelle continue sont généralement rémunérées. Lorsqu'elles sont déjà rémunérées au titre de l'assurance-chômage, elles conservent leur allocation (Allocation de Retour à l'Emploi - Formation).

Lorsqu'elles bénéficient d'une allocation de minimum social (RMI, API, AAH, ASS), elles peuvent soit la conserver, soit bénéficier d'une rémunération au titre du stage qu'elles suivent. Par ailleurs, le Code du Travail prévoit que tous les stagiaires de formation professionnelle continue soient obligatoirement affiliés à un régime de sécurité sociale et bénéficient d'une protection en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle survenus durant son stage.

## LES STAGES FINANÇÉS PAR L'ÉTAT

Les SIFE, les SAE et les stages de l'AFPA ne sont pas les seuls stages financés par l'État. Celui-ci subventionne également des formations en faveur de certains publics spécifiques, notamment :

- **des actions de lutte contre l'illettrisme**

Le volet « lutte contre l'illettrisme » du programme IRILL (Insertion, réinsertion et lutte contre l'illettrisme) a concerné 24 500 personnes en France en 2005, pour 23 500 en 2004. Le public bénéficiaire est majoritairement féminin (59 %). Les moins de 25 ans représentent 30 % des stagiaires. La grande majorité des personnes concernées sont des personnes sans emploi (84 %). La durée moyenne des stages est de 100 heures.

- **des formations en faveur des détenus**

En 2005, le volet « détenus » du programme IRILL, a permis à 10 000 détenus de suivre un stage, ils étaient 9 400 en 2004. Seuls 11 % des stagiaires sont des femmes et 30 % des stagiaires ont moins de 25 ans. La durée moyenne des stages est de 250 heures.

- **des formations en faveur des migrants**

En 2004, 36 000 stagiaires ont suivi une formation linguistique *via* le FASILD (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations). Parmi ces stagiaires, 71,5 % sont des femmes. La durée moyenne des stages est de 200 heures.

- **des formations en faveur des personnes handicapées, dispensées par les Centres de rééducation professionnelle (CRP)**

La mission des CRP consiste à dispenser une formation qualifiante aux personnes handicapées, en vue de leur insertion ou réinsertion professionnelle. En 2005, 10 600 formations destinées spécifiquement aux travailleurs handicapés ont été financées par l'État *via* ces organismes.

- **des formations dispensées par les Ateliers de pédagogie personnalisée (APP)**

Mis en place en 1985, le réseau des APP a pour objectif de ramener vers l'emploi un public qui connaît des difficultés particulières en lui proposant des formations de base. Une partie de ces prestations sont financées par l'État. Ainsi, 73 800 formations débutées en 2005 ont été financées par l'État (soit 44 % des entrées dans les APP). Il y en avait 69 400 en 2004. 28 % des stagiaires ont moins de 26 ans, 76 % sont des femmes.

Tous ces stages sont inclus dans BREST (encadré 1). Le financement associé relève de la catégorie « État » ou « autres financements ». En effet, il n'est pas toujours possible d'attribuer un financeur précis à un stage lorsque celui-ci est imputé sur le budget de fonctionnement d'un organisme de formation, parfois subventionné simultanément par différentes institutions.

## LES TAUX D'ACCÈS DES DEMANDEURS D'EMPLOI À LA FORMATION : MÉTHODE ET INTERPRÉTATION

Les taux d'accès sont calculés en rapportant le nombre de demandeurs d'emploi en stage de formation à la population des chômeurs au sens du BIT et des personnes privées d'emploi en formation. Les demandeurs d'emploi en stage de formation sont connus à partir de la base BREST, les personnes sans emploi et en formation à partir de l'enquête Emploi du 4<sup>ème</sup> trimestre.

Ces taux mettent en regard le volume des stagiaires à la population potentiellement éligible. Ils ne permettent toutefois pas de mesurer véritablement l'effort de formation des acteurs en région, dans la mesure où ils ne tiennent pas compte des caractéristiques économiques et socio-démographiques des territoires, susceptibles de générer des besoins différenciés de formation des personnes sans emploi. Pour cela, il faudrait tenir compte, sur chaque territoire, de la répartition par âge, du niveau de formation et de l'ancienneté au chômage, de la structure de qualification de l'emploi et de la structure sectorielle de l'appareil productif.

## ANNEXE

Tableau 4

## Chômeurs entrés en formation en 2005, par région et par financeur du stage

En pourcentage

Région de résidence du stagiaire	État hors AFPA	État au titre du programme d'activité subventionné de l'AFPA	Régions	Assedic	Financement par stagiaires	Autres (2)	Nombre de stagiaires
Ile-de-France	15,8	9,2	54,4	7,8	3,8	9,0	90 443
Champagne-Ardenne	11,5	17,0	58,9	9,4	1,1	2,1	16 656
Picardie	9,4	8,9	70,2	7,9	1,0	2,7	22 295
Haute-Normandie	13,7	10,6	57,0	9,4	1,2	8,1	20 307
Centre	10,1	16,9	52,1	13,2	1,9	5,8	19 164
Basse-Normandie	23,5	12,4	53,3	5,5	1,5	3,9	20 028
Bourgogne	17,4	15,8	50,0	10,7	1,9	4,3	14 664
Nord-Pas de Calais	14,7	10,8	56,3	11,3	2,4	4,5	56 500
Lorraine	20,4	20,4	35,5	16,0	1,7	5,9	20 561
Alsace	8,4	15,1	50,9	16,8	1,8	6,9	20 060
Franche-Comté	10,5	14,3	54,5	13,4	3,5	3,8	12 334
Pays de la Loire	12,6	18,5	46,1	8,3	5,3	9,2	31 816
Bretagne	16,7	14,4	51,1	7,7	3,4	6,8	30 421
Poitou-Charentes	28,0	12,4	45,4	9,1	1,5	3,7	20 485
Aquitaine	23,8	11,5	46,1	8,6	3,3	6,7	31 677
Midi-Pyrénées	13,1	12,8	54,8	11,1	2,3	5,9	25 752
Limousin	16,7	16,1	58,7	5,4	0,6	2,5	12 855
Rhône-Alpes	16,8	11,6	47,1	13	4,5	7,0	45 098
Auvergne	21,6	14,8	49,2	9,6	1,6	3,3	16 775
Languedoc-Roussillon (1)	15,9	15,2	50,2	7,9	3,3	7,5	27 733
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18,0	12,2	48,6	8,7	3,9	8,5	46 425
Corse	1,02	36,7	37,8	7,3	2,1	4,2	3 228
<b>Total France métropolitaine (1)</b>	<b>98 025</b>	<b>78 979</b>	<b>313 234</b>	<b>59 239</b>	<b>17 203</b>	<b>38 497</b>	<b>605 277</b>
(en %)	16,2	13,0	51,8	9,8	2,9	6,4	
Guadeloupe (1)	9,6	2,8	77,6	5,2	1,3	3,6	6 941
Martinique (1)	8,2	1,6	79,4	5,7	1,9	3,2	6 501
Guyane	15,4	4,7	57,5	5,1	0,3	16,9	2 526
Réunion	28,0	1,6	64,6	2,6	0,8	2,3	15 178
St-Pierre-et-Miquelon	76,8	10,1	0,0	10,1	1,0	2,0	99
Mayotte	11,3	68,0	5,2	0,0	0,0	15,5	97
Autres collectivités d'Outre-Mer	82,5	16,0	1,3	0,0	0,0	0,3	394
Indéterminé	6,6	41,8	34,1	8,8	3,3	5,5	91
<b>Total France entière (1)</b>	<b>104 284</b>	<b>79 815</b>	<b>335 081</b>	<b>60 516</b>	<b>17 654</b>	<b>39 754</b>	<b>637 104</b>

(1) - Les données des Régions Languedoc-Roussillon, Guadeloupe et Martinique n'étaient pas disponibles en 2005. Elles ont été estimées à partir de l'enquête annuelle sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage auprès des Conseils régionaux. Par ailleurs, les données de l'AFPA des départements d'outre-mer ne sont pas incluses dans la base BREST.

(2) - Les financements «autres» sont essentiellement des financements de stages suivis par des stagiaires ayant droit à l'allocation chômage. On y trouve des financements de collectivités territoriales autres que les Régions, des financements de centres subventionnés au titre de la formation, d'établissements dont les dépenses de fonctionnement sont prises en charge par l'État, comme les Universités, et des financements indéterminés.

Champ : ensemble des personnes sans emploi ayant débuté un stage en 2005.

Sources : Afpa, Cnasea, Unédic, Foragora - Traitement Dares.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le  
Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité,  
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES),  
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : La Documentation française, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.

Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 120 €, CEE (TTC) 126,50 €, DOM-TOM et RP (HT, avion éco.) : 125,20 €,

hors CEE (HT, avion éco.) 129,10 €, supplément avion rapide : 7,90 €.

Publicité : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.